



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 14-2021 - Séance du 3 mai 2021 - Orale

Réponse de la municipalité au rapport des commissions de gestion de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz sur le thème de l'Espace Régional des Pléiades

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité remercie les deux commissions de gestion pour leur rapport très complet relatif à l'Espace Régional des Pléiades. Celui-ci a permis de relater toute la complexité du montage financier de la recherche de fonds nécessaires au financement de sa construction.

La municipalité attire l'attention de votre conseil sur deux points, à savoir : sur le 5ème vœu et sur la remarque importante contenu dans cet écrit.

Sur les 4 premiers vœux émis dans ce document, une discussion est à organiser avec la commune voisine en vue de leur application.

Le 5ème vœu relatif à une demande de crédit d'apurement pour combler les CHF 150'000.- manquants du prêt LADE, il ne peut être exhaussé tel quel. En effet, le montant du crédit de CHF 1'200'000.- validé et octroyé par le conseil communal lors de sa séance du 14 mars 2016 (préavis 4-2016) comprenait la part de St-Légier-La Chiésaz d'un montant de CHF 800'000.- et la part du prêt LADE de CHF 400'000.-, comme indiqué en page 9 du préavis.

Au surplus, le point 2 de la décision du conseil indique que la municipalité peut financer tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution.

La recherche des moyens financiers ont pris du temps et finalement, une fois les 95 % de financement atteints, le chantier de l'ERP a pu démarrer en septembre 2017. Le premier courrier du notaire nous est parvenu en date du 18 février 2018. Il est donc erroné de prétendre que les travaux auraient démarré sans le financement prévu.

Pour conclure, la municipalité se plaint à relever que pour ce projet, nous avons pu compter sur un financement par des tiers à hauteur de 35 %.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 3 mai 2021

MM. A. Bovay, syndic

Copie à : bureau du conseil communal